

974135

TRIBUNAL DE COMMERCE

RENNES

DEPOT DE

N. 90B365

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU MERCREDI 26 FEVRIER 1997

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an 1997, le mercredi 26 février, à 17 heures, au siège social 10 rue du Breil, 35051 RENNES CEDEX 9,

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents :

- Monsieur François Régis HUTIN, Président Directeur Général
- Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE, Directeur Général
- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur Louis ESTRANGIN
- Monsieur Thiébaud FLORY
- Monsieur François-Xavier HUTIN
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU
- Monsieur Roger LAVIALLE
- Monsieur Jacques MOREAU

Administrateurs représentés :

- Monsieur Jean-Jacques BOISSARD, *par Monsieur Jacques DUQUESNE*
- Monsieur Pierre-Henri TEITGEN, *par Monsieur François Régis HUTIN*
- Monsieur Jacques TESSIER, *par Monsieur Roger LAVIALLE*

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Antoine de TARLÉ, Directeur Général Adjoint de "OUEST-FRANCE",
- Monsieur Jacques MELOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise,
Monsieur André CARISSAN,
Monsieur Gilles GUYAUX,
Monsieur Michel LE JEUNE, Membres du Comité d'Entreprise,
- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire Chargée de Mission,
- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat,
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, Secrétaires.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

.....

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

-

- ;

-

-

5° Questions diverses.

^
^^

.....

- Nominations à la Direction Générale

Monsieur François Régis HUTIN déclare :

^^

.....

.....

RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL - POUVOIRS

Le Conseil d'Administration nomme en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1^{er} mars 1997 et pour la durée du mandat du Président :

- Monsieur Michel NOZIERE
né le 3 janvier 1949 à Roubaix (Nord)
demeurant 822 Domaine de la Vigne, 59910 BONDUES

Monsieur Michel NOZIERE n'est frappé d'aucune interdiction, ni déchéance du droit d'administrer une Société, par application de la législation en vigueur.

A l'égard des tiers, Monsieur Michel NOZIERE disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

^
^^

Le Président poursuit :

«Je demande au Conseil d'Administration de bien vouloir nommer Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE Vice-Président Directeur Général, afin que son autorité et tout ce qu'il a fait dans la Maison, depuis un certain nombre d'années, soient officiellement reconnus.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je sou mets à votre vote le texte suivant :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL - POUVOIRS

Le Conseil d'Administration nomme en qualité de Vice-Président Directeur Général de la Société, pour la durée du mandat du Président :

- Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE
né le 7 février 1938 à Casablanca (Maroc)
demeurant 26 rue Lafond, 35700 RENNES

Il cumulera cette fonction et celle de Directeur Général qui lui a été attribuée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 septembre 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE qui s'abstient.

Le Président adresse toutes ses félicitations à Monsieur Philippe AMYOT
d'INVILLE pour cette nomination et lui redit sa confiance ainsi que l'amitié de tous.

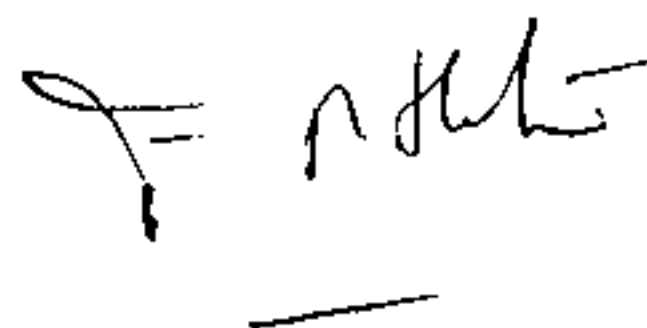
.....
A
AA

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été
levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le
Président et un Administrateur.

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT


—